

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 085701

Société :

113033

Actif  Pensionné(e)

Autre :

Venelle

Nom & Prénom : BENHIL

FATNA

Date de naissance : 29/4/91

Adresse : Tunis 26 N° 70 HAY SIDI HAMDI CASABLANCA

Tél. : 05 22 90 83 84

Total des frais engagés : 442,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

**BENSLIMANE ANDALOUSSI Mohammed**  
**DOCTEUR EN MÉDECINE MG**  
Av. Abou Badr El Kadiri - Res. Ahfad  
Sidi Maarouf - CASABLANCA  
Tél. 05 22 33 51 01

Autorisation CNPD N° : A-A-215 / 2019

Date de consultation : 10 MARS 2022

Nom et prénom du malade : BENHIL FATNA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Colopathie aigue

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le :

10 MARS 2022

**BENSLIMANE ANDALOUSSI Mohammed**

**DOCTEUR EN MÉDECINE MG**

**Av. Abou Badr El Kadiri - Res. Ahfad**

**Sidi Maarouf - CASABLANCA**

**Tél. 05 22 33 51 01**

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
0 MARS 2022	C	1	200,00	BENSLIMANE ANDALOUSSY HASSAN M. ABD
				DOCTEUR ET MEDICAL CONSULTANT
				AV. Abu Badr El Kadiri - Résidence BLANCHE
				Sidi Maarouf - CS 54 BL 01
				Tel. 05 22 33 51 01

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur

Date

Montant de la Facture

10/03/22

242,90

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue

Date

Désignation des Coefficients

Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien

Date des Soins

Nombre

AM	PC	IM	IV
----	----	----	----

Montant détaillé des Honoraires

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitements canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of the dental arch showing numbered teeth from				

Benslimane A. Mohammed

Docteur en Médecine, MG

Bd. Abou Bakr El kadiri, Rés. Al Ahfad Imm. "E"  
1<sup>er</sup> étage, N°4 Sidi Maarouf- Casablanca  
Tél. : 05 22 33 51 01 - GSM : 0661 41 38 87

LOT : 9276  
UT. AV : 03-25  
P.P.V : 45 DH 90

بنسلیمان ا. محمد  
دكتور في الطب

شارع أبو بكر القادري إقامة الأحفاد عمارة "E"  
رقم 4 الطابق الأول سيدى معروف-البيضاء  
الهاتف : 0661 41 38 87 / 0522 33 51 01

10 MARS 2022

Casablanca le :

Dr. BÉRILLIC Fathia.

33,00

45,90

Musjær 15

1 - 0 - 1

Tamadol Sedativ 15

1 - 1 - 1

Eucalyptus PM 15

2 - 2 - 2 x 0

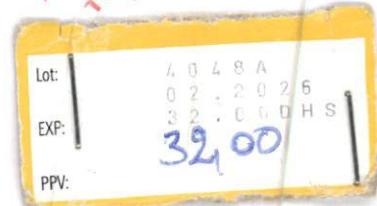
Blofreeze Roll on S.P.

1 messege 2

Droxul 15

2 - 0 - 2

PHARMACIE CAMILLE SARIAU  
29, Avenue Hossane Souktani  
TP : 35553688, RC : 521287  
ICE : 00263112600006  
Tél : 0522 221707



37,00

242,90

**EUCARBON**®

૬૮

30 comprimés  
Voie orale

الفم  
الطب  
30

**EUCARBON®**

Charbon végétal pulvérisé · Extrait sec de rhubarbe  
Feuilles de séné · Soufre purifié

30 comprimés · Voie orale

**Composition par comprimé:** Charbon végétal pulvérisé 180 mg, Extrait sec de rhubarbe 25 mg, Feuilles de sénèvre 105 mg, Soufre purifié 50 mg **Excipients:** q.s. **Excipient à effet notoire:** Saccharose, **Indications, Contre-indications, Posologies & Précautions d'emploi:** lire la notice avant utilisation. Demander l'avis du médecin ou du pharmacien en cas de problèmes liés à l'utilisation du médicament. **TENIR HORS DE LA PORTEE ET DE LA VUE DES ENFANTS.** Conserver à une température ne dépassant pas 30°C, dans

son emballage extérieur d'origine et à l'abri de la lumière.  
 **Médicament autorisé : N° 91/15DMP/21/NRC** Fabriqué par **MONTAVIT (Autriche)** A-6067 Absam/Tyrol-Autriche.  
Titulaire de l'AMM **F.TRENKA (Autriche)**. Distribué par les Laboratoires **AFRIC-PHAR** (Représentant exclusif). Zone Industrielle, Ouest Ain Harrouda, Route Régionale n°322 (Ex R.S. 111) Km 12,400 -Ain Harrouda 28 630, Mohammedia - Maroc.

أفريقيا. فار

F.TRENKA

ੴ ਪਾਂਡਿ ।੩੪ . ੦੯ ਜੂਨ

ଓପ୍ପରେବି ପରେ ହେଲାବି . ଫାଟା ପରିବର୍ତ୍ତ . ବେଳି ପରିବର୍ତ୍ତ . ଦୂରି ପରିବର୍ତ୍ତ

## ବିଦ୍ୟାର୍ଥୀ

תְּבִשָּׁלָה  
28630 אַבְדִּילָה 12.400 ₪  
(אַבְדִּילָה 111 מִלְּגָדָלָה)  
322 ₪/מִלְּגָדָלָה  
מִלְּגָדָלָה אַבְדִּילָה  
(מִלְּגָדָלָה אַבְדִּילָה)

